



Haut lieu du pèlerinage médiéval

DEPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

Secrétariat des Assemblées

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 FEVRIER 2024

PROCES VERBAL DES DEBATS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-quatre le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Delphine PERRET, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL, Monsieur Bruno VIGUE, Madame Marie-Hélène DONATO, Madame Marie-Joëlle SALEM, Monsieur Alex DUMAGEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Monsieur André LAMY, Monsieur Daniel DAVOINE, Monsieur Paul GABRIEL, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame Sylvie AJMO-BOOT, *qui a donné procuration à Madame Dominique TUDELA*
Madame Marie-Ange GRONDIN, *qui a donné procuration à Madame Berta PEREZ*
Monsieur Joël PASSEMARD, *qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI*
Madame Brigitte SALAMA, *qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA*
Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, *qui a donné procuration à Monsieur Frédéric BRUNEL*
Madame Julie FERNANDEZ, *qui a donné procuration à Madame Nadia ARCHIMBAUD*
Madame Danielle RIGNAC, *qui a donné procuration à Monsieur Daniel DAVOINE*

Absent : Monsieur Christophe LEFEVRE,

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, désignée, prend place au Bureau.

- **Approbation du procès-verbal des débats du Mardi 19 décembre 2023**

Eddy VALADIER : Chacune et chacun d'entre vous avez également reçu le procès-verbal des débats du Conseil Municipal du mardi 19 décembre. Appelle-t-il des remarques de votre part ?

Pas de remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Vous avez également reçu l'ordre du jour. Je vous signale deux petites erreurs qui, ont été corrigées, entre l'envoi des délibérations et aujourd'hui.

Pour le projet 2024-02-02, il y a une erreur de saisie sur le montant du forfait de rémunération provisoire qui est de 461 686 € hors-taxes et non 510 388,80 € hors-taxes.

Et sur la délibération 2024-01-13, il y a une petite erreur de rapporteur sur la notice explicative, c'est moi-même qui rapporterai ce projet et nous n'avons pas reçu de question orale.

1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par M. le Maire

Eddy VALADIER : Je vous propose d'engager ce Conseil Municipal par la délibération n° 1, qui concerne les informations du Conseil Municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou les élus délégués. Cette délibération appelle-t-elle des explications ? Non ?

Qui est contre ? Pas d'abstention ? À l'unanimité. Je vous remercie.

L'ASSEMBLÉE EN PREND ACTE

Eddy VALADIER : Délibération n° 2. Il s'agit de la construction d'une plaine des sports et du choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre et d'autoriser la Ville à conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable. Et c'est Monsieur VULTAGGIO qui va nous la présenter.

2. Construction d'une plaine des sports – Choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre et autorisation de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables

Alain VULTAGGIO : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Je vous rappelle que le programme de cette opération porte sur la réalisation d'une plaine des sports sur le site d'Espéran, en complément des structures existantes, à savoir :

- un bâtiment tribune vestiaire à destination des sportifs ;
- un pôle rugby, incluant un stade de rugby avec revêtement synthétique et éclairage ;
- un pôle athlétisme, intégrant une piste d'athlétisme de 250 m, avec quatre couloirs de niveau départemental ;
- un pôle tir à l'arc, intégrant un pas de tir couvert et des butées de tir
- et aménagement extérieur et paysager du site.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle est de 3 670 000 € hors-taxes.

Je vous rappelle rapidement la procédure. Un avis de concours a été publié le 31 mars 2023, le déroulement du concours consistait, dans un premier temps, à sélectionner des candidats sur les critères définis dans le règlement du concours. La procédure étant restreinte, trois candidats ont été ensuite invités à proposer un projet dans un second temps.

À la date limite de réception, nous avons reçu 37 candidatures. Et après analyse de ces candidatures, 3 ont été retenues, à savoir :

- la société SCOP ECOSTUDIO ;
- le groupement des sociétés BPA ARCHITECTURE
- le Groupement de Sociétés ATELIER DU ROUGET SIMON TEYSSOU ET ASSOCIES.

Les membres du jury ont retenu ces trois candidats. Après examen suite à la séance du 23 novembre 2023, c'est le projet du candidat B, à savoir le groupement des sociétés BPA ARCHITECTURE, qui a été retenu.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une plaine des sports. À savoir aussi que c'est la SARL PROCESS qui suit le pilotage de ce concours de maître d'œuvre.

Nous devons approuver le budget prévisionnel d'un montant initial de 370 000 € hors-taxes, autoriser Monsieur le Maire à conclure un marché public de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalable et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement d'une indemnité de 15 000 € hors-taxes à chacun des trois candidats. En sachant que BPA ARCHITECTURE étant retenu, ça sera dégrèvé sur son enveloppe.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur VULTAGGIO.

Y a-t-il des questions sur ce projet ? Allez-y, Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Oui, merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Effectivement, on peut se féliciter de cette délibération parce que ça va être un outil qui va permettre à nos équipes sportives et aux sportifs saint-gillois de s'épanouir dans la pratique sportive de plein air. On pourra même, si j'ai bien compris, accueillir des événements à rayonnement un peu plus large que départemental, pourquoi pas ?

Par contre, je le dis à nouveau, c'est que la ville manque cruellement d'infrastructures en matière de sport, notamment pour les sports d'intérieur. Les clubs et associations de la ville manquent de créneaux pour permettre des entraînements encore plus qualitatifs. C'est d'autant plus dommage parce qu'on sait que nos équipes performant déjà et avec plus d'infrastructures, on peut imaginer qu'elles performeraient encore plus. Voilà, c'était juste pour faire la parenthèse sur ça.

Eddy VALADIER : Vous avez tout à fait raison, Monsieur GABRIEL. Je me demande parfois ce qu'ont fait mes prédécesseurs en matière d'équipements sportifs.

Paul GABRIEL : On se demande.

Eddy VALADIER : Vous partagez avec moi et je vous en remercie. Cela me donne tout de même l'occasion, mais je crois que vous en êtes vous-même tout à fait conscient. On a dû déjà réhabiliter toutes nos installations sportives qui étaient dans un triste état. La Halle Chouleur, je crois qu'on y a investi près de 1,8 million d'euros il y a quatre ans. Nos terrains de tennis qu'il a fallu d'abord entretenir en créant trois courts de tennis en terre battue synthétique, puis dernièrement, en créant des courts de tennis couverts. Notre collègue Alex DUMAGEL s'en souvient très bien en matière notamment de football. Les installations étaient insuffisantes et sur proposition de Monsieur DUMAGEL, on a créé un stade de football synthétique.

Dès que les travaux de Jules Ferry et Mistral seront terminés, nous allons réhabiliter complètement le gymnase de l'école Jules Ferry. Vous le savez, nous avons une réunion de chantier ce lundi pour la restructuration et la réhabilitation complète de notre piscine municipale.

Donc, je crois que vous partagerez avec nous, Monsieur GABRIEL, que l'effort de notre collectivité en matière sportif, depuis maintenant neuf ans, je crois que c'est du jamais vu dans cette cité. Mais c'est vrai, ça a été malheureusement aussi beaucoup de rattrapage de non-entretien, d'extension ou de rénovation des équipements existants. Et je dois vous dire que si nous n'avions pas eu à faire ces efforts pour remettre à niveau nos installations, effectivement, nous aurions pu, comme vous le soulignez, créer d'autres enceintes sportives, notamment des enceintes sportives couvertes. Donc, l'effort, je crois, est extrêmement important, mais c'est vrai qu'il ne pallie pas encore à tout ce qui n'a pas été fait précédemment. Et croyez-le bien, avec mes collègues, on le regrette souvent.

Monsieur VULTAGGIO, j'ai peut-être oublié des choses ?

Alain VULTAGGIO : Pour être complet, on a rénové la pelouse du stade de la route de Nîmes et est en cours la rénovation des vestiaires également.

Eddy VALADIER : Donc, effectivement, on l'a partagé ensemble, j'entends bien vos remarques, il fallait déjà se remettre à niveau, commencer à créer d'autres installations pour pouvoir poursuivre plus loin. Mais vous savez également qu'après cette étape-là, l'étape, viendra en équipements sportifs couverts.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 3. Marché public relatif aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité et de mise en accessibilité des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Passation d'avenants et c'est Monsieur GARCIA.

3. Marché public relatif aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité et de mise en accessibilité des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Passation d'avenants

Jean-Pierre GARCIA : Oui, Jules Ferry, avenants, suite. À la suite d'aléas, des avenants doivent être conclus aujourd'hui, pour les lots 2, 4, 7 et 10.

Concernant le lot 2, des concessions gros œuvre qui avaient été attribuées à la société SGF BTP CONSTRUCTIONS, après sept avenants déjà passés, il nous faut conclure un huitième concernant des modifications d'un montant de 3 810 €, qui entraînent donc une augmentation du marché de 0,36 % et au total de tous les avenants pour ce lot, 18,90 %.

Concernant le lot 4, menuiseries extérieures avec la société MOINE MENUISERIES, après trois avenants déjà passés, l'avancement du chantier a nécessité de devoir procéder à des prestations supplémentaires relatives à l'augmentation de la largeur de la menuiserie E001 et l'adaptation de la porte E002. Là, il faut passer un avenant n° 4 qui entraîne une augmentation de ce lot de 0,25 % et au total 0,42 % pour l'ensemble des avenants de ce lot.

Concernant le lot 7, doublage cloisons plafonds peinture. C'est la société MONLEAU ISOLATION qui a eu ce marché. Après les quatre avenants déjà passés dans les conseils municipaux précédents, il a été nécessaire de devoir procéder à des prestations supplémentaires relatives à quatre fenêtres de la zone maternelle pour les sanitaires et local de rangement, prévoyant l'adaptation des habillages périphériques. Cet avenant n° 5 entraînera une augmentation de ce lot, de 0,31 % et l'ensemble des avenants concernant ce lot de 7,67 %.

Enfin, pour le lot 10, électricité, attribué à la société CAMARGUE ÉLECTRICITÉ, après neuf avenants déjà passés pour ce lot, l'avancement du chantier a permis de constater que certaines prestations devaient être supprimées. Donc, bonne nouvelle, c'est un avenant négatif. Il va faire un peu baisser le total de ce lot de 2,17 %. L'ensemble des avenants de ce lot sera donc de +11,34 %.

Il nous est donc demandé de valider tous ces avenants.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 4. Il s'agit du marché public de service relatif à l'entretien de locaux et vitreries pour notre commune sur la Salle Cazelles et la Salle polyvalente, la médiathèque, le centre social La Croisée, les sanitaires publics des arènes, les sanitaires publics de l'avenue Cazelles, la maison pour l'emploi, des vestiaires accueil et bureaux de la piscine. Et c'est Jean-Pierre GARCIA, qui nous présentera cette délibération.

4. Marché public de service relatif à l'entretien de locaux et vitrerie pour la Commune de Saint-Gilles (Salles Cazelles et polyvalente – médiathèque Emile Cazelles, centre social La croisée, sanitaires publics arènes – sanitaires publics Cazelles, maison pour l'emploi et vestiaires accueil et bureaux de la piscine) – Signature du marché

Jean-Pierre GARCIA : Pour l'entretien de ces bâtiments qui viennent d'être cités, la Ville a eu la volonté de s'adjoindre les services d'une société pour l'entretien de ces locaux. Une consultation a été lancée le 15 novembre 2023, pour renouveler le précédent marché arrivé à échéance. Le futur marché est un appel d'offres établi sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum, mais avec un montant maximum annuel de 130 000 € hors-taxes, pour une durée d'un an à compter du premier bon de commande et renouvelable trois fois, sans que la durée maximale puisse dépasser quatre ans.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie récemment a validé le classement et propose donc d'attribuer ce marché à la société ECS de Nîmes.

Il nous est donc demandé de valider ce choix.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 5. Marché public de fournitures relatif à l'acquisition et à la livraison de véhicules neufs et reprise des anciens véhicules pour notre commune et c'est l'avenant n° 1. C'est toujours Monsieur GARCIA.

5. Marché public de fournitures relatif à l'acquisition et la livraison de véhicules neufs et reprise des anciens véhicules pour la Commune de Saint-Gilles – Avenants n° 1

Jean-Pierre GARCIA : Une consultation a été lancée le 26 avril 2023, pour faire l'acquisition de ces véhicules. Il y a cinq lots suivant le type de véhicule.

- Le lot 1, c'est l'acquisition de cinq véhicules utilitaires tôleés électriques ;
- le lot 2, c'est l'acquisition de deux véhicules électriques ;
- le lot 3, c'est l'acquisition d'un véhicule utilitaire camion plateau benne ;
- le lot 4, l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique châssis-cabine ;
- le lot 5, acquisition d'un véhicule particulier berline compact hybride.

Pour tous ces lots, il y avait aussi la reprise des anciens véhicules. La commission d'appel d'offres a proposé d'attribuer les quatre lots, le lot n° 5 ayant été déclaré infructueux. Les NOUVEAUX GARAGES NIMOIS ont remporté les lots.

Pour le lot 1, un montant hors-taxes à 148 637 € ;
Pour le lot 2 : 52 719,18 € ;
Pour le lot 3 : 39 566 € ;
Pour le lot 4 : 44 213 €.

Il nous est demandé de valider aussi ce choix.

Eddy VALADIER : Le choix, on l'avait fait. Là, c'est de valider l'avenant, ça concerne la reprise et le bonus écologique qui enfin nous est versé directement. On doit payer un peu plus et ça nous sera reversé.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 6. Revalorisation des jours indemnisés dans le cadre du Compte Epargne-Temps et c'est Madame TUDELA.

6. Revalorisation des jours indemnisés dans le cadre du Compte Epargne-Temps

Dominique TUDELA : Merci. Comme vous le savez, le Compte épargne-temps est instauré dans toutes les collectivités territoriales et chez nous, il a été instauré en date du 27 septembre 2012. Il permet aux agents d'épargner des jours non utilisés conformément au règlement que vous avez, annexé. Dans cette délibération, le règlement ne change pas. C'est juste qu'au 1^{er} janvier, les montants ont évolué. Vous avez ces montants qui passent en catégorie A et assimilés, de 150 €, au lieu de ça 135 ; catégorie B, 100 € au lieu de 90 et catégorie C, 83 € au lieu de 75.

Les modalités d'indemnité et de paiement et l'utilisation de ces droits sont liées à l'indemnisation forfaitaire et donc soumises au règlement entre le 16^e jour et le 40^e jour inclus, au sein du CET.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 7. Recours au contrat d'apprentissage et c'est toujours Madame TUDELA.

7. Recours au contrat d'apprentissage

Dominique TUDELA : La Ville va recruter un contrat d'apprentissage à la rentrée des vacances de février, donc le 26 février, à la reprise de l'école, puisque c'est une jeune fille que nous allons accueillir dans une école maternelle et qui apprendra le métier d'ATSEM, qui passera donc un CAP accompagnement éducatif à la petite enfance.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 8. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services (DGAS). C'est toujours Madame TUDELA.

8. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services (DGAS)

Dominique TUDELA : Nous vous proposons une création de poste de directeur général adjoint des services par voie de détachement. C'est pour pallier au futur départ à la retraite de notre directeur des services techniques (DST) qui nous a annoncé qu'il partira à la retraite dans deux ans. Pour pouvoir faire un tuilage, vous allez voir sur la prochaine délibération, vous aurez le vote d'un poste de DST que nous allons ouvrir et pour lequel il y a d'ailleurs, un appel d'offres en cours.

Pour ce faire, notre directeur des services techniques actuel sera nommé sur le poste de directeur général adjoint des services et bénéficiera toujours d'ailleurs de la NBI et du RIFSEEP. À ce niveau-là, rien ne change.

Eddy VALADIER : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : La Délibération n° 9, il s'agit de la création d'emplois permanents et c'est toujours Madame TUDELA.

9. Création d'emplois permanents

Dominique TUDELA : Comme je vous disais, vous avez cinq créations d'emplois permanents, dont deux qui sont internes, parce que c'est suite à réussite de concours et donc à nomination d'agents. Un pour la direction des services techniques, un pour agent de police municipal et un pour agent polyvalent.

Eddy VALADIER : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 10. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement durable du Plan local d'urbanisme de notre commune. C'est Monsieur BRUNEL.

10. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint-Gilles

Frédéric BRUNEL : Bonsoir. Le PADD est l'outil qui définit et justifie l'élaboration du projet communal pour le plan local d'urbanisme. Le PADD qui vous est présenté ce soir fixe les orientations générales retenues pour l'ensemble de la commune concernant :

- l'habitat ;
- les transports et déplacements ;
- le développement des communications numériques ;
- l'équipement commercial ;
- le développement économique et les loisirs.
-

Les orientations de ce document doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal sur la base de quatre axes :

- assurer un développement urbain structuré ;
- développer l'activité économique ;
- améliorer les déplacements ;
- préserver les espaces naturels et agricoles et développer un cadre de vie de qualité.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur BRUNEL.

On vous propose que notre bureau d'études qui nous accompagne sur cette révision de notre plan local d'urbanisme vous présente les grands axes de ce PADD.

Baptiste BAZOT : Bonjour à tous. Baptiste BAZOT, chargé d'études à VERDI INGÉNIERIE, le bureau d'études qui accompagne la Commune dans la révision de son PLU, le plan local d'urbanisme. Ma présence ce soir consiste uniquement en la présentation de manière synthétique, par l'appui notamment de cartes, des quatre principaux axes du projet d'aménagement de développement durable, le PADD, qui est un des documents du PLU. La prochaine étape, c'est la traduction réglementaire.. À la fin de ma présentation, je rappellerai aussi le calendrier de la révision du PLU.

Le projet communal à horizon dix ans s'organise autour de quatre axes :

- axe n° 1, assurer un développement urbain structuré ;
- axe n° 2, développer l'activité économique ;
- axe n° 3, améliorer les déplacements ;
- axe n° 4, préserver les espaces naturels et agricoles et développer un cadre de vie de qualité.

D'abord, pour assurer un développement urbain structuré. La première présentation, c'est d'assurer une croissance démographique maîtrisée en cohérence avec l'offre de services et avec le niveau d'équipement de la Commune. Le choix de projet de la Commune est de poursuivre le rythme de croissance de l'ordre de 1,2 % par an sur la période 2020-2033, pour atteindre environ 16 777 habitants à horizon 2033.

Pour accueillir cette nouvelle population, l'orientation n° 2, c'est de poursuivre la diversification du parc de logements. Ces logements, il faut les créer en adéquation avec ce rythme de croissance de 1,2 %. Le projet communal prévoit la production d'environ 870 logements d'ici 2033 en tenant compte des logements réalisés entre 2018 et 2023. Nous avons mis à jour tout cela.

Pour poursuivre la diversification du parc de logements, il faut :

- respecter l'obligation de produire des logements aidés ;
- produire des logements qui répondent à une demande très diversifiée en termes de typologie ;
- permettre la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Toujours dans l'axe n° 1, assurer un développement urbain structuré. Cet accueil de populations et cette création de nouveaux logements seront principalement concentrés dans la tâche urbaine. À l'intérieur de cette tâche urbaine seront priorisées les constructions de logements en dent creuse et en division parcellaire de manière maîtrisée, c'est également la finalisation du PNRQAD et le traitement des logements vacants.

La priorité, c'est l'enveloppe urbaine pour produire les nouveaux logements. Il a également été fait le choix au sud, sur le site de l'ancienne distillerie et de l'ancienne rizerie, de créer des logements en renouvellement urbain. En réinvestissement urbain, au sud-est, Croix d'Arquier, le long du canal BRL et sur le nord de l'enveloppe urbaine, rue Maryse Bastié. Là, c'est permettre aussi le réinvestissement. Enfin, sur deux secteurs identifiés, créer des logements en extension sur un secteur en continuité de l'enveloppe urbaine, entre le complexe sportif et l'enveloppe urbaine, sur le secteur d'Espeyran et également route de Nîmes sur une augmentation légère de l'enveloppe urbaine.

Enfin, il faut aussi développer les équipements en adéquation avec le développement démographique attendu, c'est l'orientation n° 4. Pour cela, il est prévu de développer des équipements. La pleine des sports dans le quartier Espeyran, la nouvelle déchetterie à l'ouest. Également, il est prévu de créer un parc

paysager et de loisirs sur l'ancienne friche DEULEP mais également de l'autre côté, sur tout ce secteur-là, avec l'aménagement et l'extension du port de plaisance.

Enfin, le projet communal vise à soutenir et à permettre le développement des énergies renouvelables. Il a été localisé notamment un projet au sud-est du quartier Fourniguet. C'était le premier axe.

Le second axe, développer l'activité économique, cela consiste à répondre aux besoins locaux émanant notamment des artisans et entreprises saint-gilloises. Cela se traduit par la création d'une zone communale artisanale sur le Mas des Cèdres, situé route de Nîmes. Ça passe également par maintenir les activités existantes à Rossignol et enfin, permettre la finalisation de la zone d'activité des Mourgues.

L'orientation n° 2, redynamiser le centre-ville et favoriser le maintien de l'implantation des commerces de proximité.

L'orientation n° 3, conforter et renforcer les zones d'activité économique et d'intérêt communautaire. Finalisation de la ZAC Mitra. Création de la zone d'activité économique communautaire au sud de l'aéroport. Sur le site de l'aéroport, il est prévu d'anticiper les mutations attendues de la zone aéroportuaire et permettre la création des pôles européens d'excellence en matière de sécurité civile portés par Nîmes métropole.

Pour continuer sur l'aspect économique, mais à l'échelle de l'enveloppe urbaine, l'orientation n° 4, c'est s'appuyer sur le canal du Rhône à Sète comme support d'un développement économique et touristique local. C'est également développer le tourisme culturel, davantage étalé sur l'ensemble de l'année. Cela se traduit notamment par permettre la création d'unités touristiques flottantes. C'est aussi développer une aire de loisirs à la Fontaine Gillienne, toujours le long du canal du Rhône à Sète.

La dernière orientation concernant l'économie, c'est développer l'économie agricole et préserver le patrimoine bâti et rural.

L'axe 3, améliorer les déplacements. Pour cela, le projet communal vise à permettre une desserte efficace des futurs quartiers. Tout d'abord au nord, avec la réalisation d'un accès sécurisé en entrée de ville nord, par rapport à la zone d'activité artisanale qui sera prévue et, par rapport au futur quartier Espeyran et au complexe sportif, c'est de requalifier la voirie et de recalibrer les franchissements de la voie ferrée en lien avec ce projet d'Espeyran et la plaine des sports.

L'orientation n° 2 vise à apaiser la circulation dans les traversées du centre-ville.

L'orientation n° 3 consiste à développer les réseaux de cheminement doux entre les nouveaux quartiers et le centre.

Le projet vise aussi à développer le stationnement en périphérie du Centre ancien. C'est aussi prévoir l'extension du parking Charles de Gaulle.

Dernier axe du PADD, préserver les espaces naturels et agricoles et développer un cadre de vie de qualité. Cela consiste à préserver le milieu naturel, les trames vertes et bleues ainsi que les paysages. Sur la carte, cela se traduit par tout ce qui est trame bleue : les cours d'eau, le canal du Rhône à Sète, le Petit Rhône et tous les canaux. Préserver l'Étang de Scamandre. Tout cela constitue des corridors aquatiques qu'il faut conforter. En matière de trame verte, vous avez aussi de nombreux espaces naturels et milieux ouverts qu'il faut préserver. Préserver également des sites Natura 2000 tout autour de l'Étang de Scamandre notamment. Cela correspond également à des corridors terrestres. C'est tout ce qui est de la trame verte et bleue.

Le projet vise également à préserver les zones agricoles mais également, valoriser le patrimoine du centre historique et ses abords. Prendre en compte et intégrer le site patrimonial remarquable du PSMV. C'est aussi développer des espaces publics conviviaux, des espaces verts de qualité, envisager un espace public végétalisé et de centralité avec son prolongement au sud de l'ancienne voie ferrée.

L'orientation n° 5 vise à valoriser les entrées de ville. Deux entrées de ville ont été identifiées, au nord de Nîmes et du côté de la zone d'activité des Mourgues.

Dernière orientation, prendre en compte les zones inondables et le périmètre des risques technologiques. Prendre en compte notamment les zones inondables du PPRI. Il y a le risque de ruissellement des eaux pluviales qui est pris en compte dans le projet communal.

Voilà pour la synthèse du PADD.

Petit rappel sur le calendrier. Le PLU a été prescrit en septembre 2020, les premières étapes ont consisté à effectuer un diagnostic de l'état initial de l'environnement, à la suite desquels sont issus des enjeux. Avec ces enjeux-là a été établi le PADD, donc le projet communal à horizon dix ans, qui est aujourd'hui débattu en Conseil Municipal. Les prochaines étapes consistent en la traduction réglementaire de ce PADD, le zonage et le règlement.

En matière de concertation, vous rappeler qu'il y aura une réunion publique sur le PADD en février. Au printemps, le règlement et le zonage seront présentés en réunion publique. L'objectif est d'arrêter le PLU au printemps 2024, en Conseil Municipal. Ensuite, il y a trois mois non compressibles qui sont la consultation des personnes publiques associées, il y a deux mois d'enquête publique avec rapport de l'enquêteur. L'objectif est d'ici fin 2024 d'approuver en Conseil Municipal la révision du PLU.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur **GABRIEL**, allez-y.

Paul GABRIEL : Oui, je vous remercie. Merci pour cette présentation. J'ai pris connaissance avec attention du document qui nous a été transmis, qui porte sur les projets pour les 10 à 15 années à venir pour le développement de la ville. Si on peut en partager certains points, j'ai quelques interrogations sur d'autres, je souhaitais vous en faire part.

J'ai lu que notamment la ZAC des Vergers allait être restituée à la zone agricole. Je voulais savoir si les propriétaires étaient porteurs de projets en ce sens.

Vous annoncez aussi la création de 870 nouveaux logements à l'horizon 2033. Quelle sera la part de logements sociaux dans ce chiffre ? En regardant les données de l'INSEE, il y aurait 6 943 logements à Saint-Gilles, dont 1 263 logements sociaux. Donc, nous avons une part de logements qui ferait 18 % sur la Commune, ce qui est encore loin de ce que demande la loi SRU. Selon les calculs qu'on peut faire, il manquerait donc 500 logements sociaux pour atteindre les 25 %. Donc, est-ce que ça fait partie des objectifs à terme ?

J'ai noté la création d'une aire d'accueil au nord de la commune. Sur quels sites et quels sont les services qui pourraient être prévus pour éventuellement permettre aux enfants d'être scolarisés en fonction du temps que les familles restent sur le territoire ?

Vous souhaitez lutter contre l'étalement urbain, c'est une bonne chose, je suis d'accord avec vous, favoriser la densité.

Pour la nouvelle déchetterie, avez-vous un calendrier précis ?

Idem pour la création du nouveau collège ? Je sais qu'il y a des études qui sont en cours par le Département.

Créer de l'activité économique à proximité de la zone urbaine, c'est une bonne chose, car pour aller à la ZAC Mitra aujourd'hui, on ne peut pas s'y rendre en transport en commun, c'est compliqué, on ne peut même pas aller en bus sur l'aéroport qui est pourtant à la Commune de Saint-Gilles.

Redynamiser le centre-ville avec l'implantation de commerces de proximité, c'est important. C'est dommage qu'on ne puisse pas forcément lutter contre les implantations de boulangeries industrielles, alors même que des artisans-boulangers sont en centre-ville.

Dans l'axe 2, orientation 2, action 2, il faut améliorer l'accessibilité des piétons, des automobiles et le stationnement. Pour les voitures, le parking Charles de Gaulle, je pense qu'il est de grande qualité, il est à proximité immédiate du centre-ville et des commerces, son extension est prévue. Donc, je ne vois pas pourquoi on développerait plus de parking. Il y a déjà beaucoup de voitures en ville. C'est quand même compliqué pour les piétons et pour les vélos aujourd'hui de circuler.

Pour permettre une desserte efficace pour l'ensemble de la ville et des futurs quartiers, quel sera le futur réseau de bus de Nîmes Métropole à Saint-Gilles ? Est-ce que vous avez des informations là-dessus ? Est-ce que le tracé de la ligne va être modifié ? Est-ce qu'une ligne interne serait prévue pour satisfaire les besoins et les demandes des habitants ? Car il y a encore certains secteurs aujourd'hui qui n'ont pas de transport en commun et cela permettrait aussi de réduire l'usage de la voiture.

J'ai vu que les réflexions autour du plan vélo sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois sont prises en compte, c'est une bonne chose. Il faut continuer à inverser la tendance pour basculer sur des usages autres que la voiture, favoriser le report modal.

Page 23, vous souhaitiez limiter l'usage des produits phytosanitaires. Je vous rejoins sur ce point. Quels moyens envisagez-vous pour contrôler tout cela ? Peut-être la création d'une police rurale ? C'est une question.

Pour les questions environnementales, je pense que ça serait bien que l'on puisse coconstruire avec les citoyens et les associations pour que chacun puisse prendre la mesure de ces enjeux pour l'avenir du territoire, c'est une proposition aussi.

Par rapport aux risques inondation, est-ce que vous pensez qu'on a des perspectives sur une éventuelle révision du PPRI ? Beaucoup de travaux, cela dit, ont été réalisés depuis de nombreuses années. J'ai cru comprendre que la Préfecture des Bouches-du-Rhône ne semblait pas fermée à une éventuelle révision sur certains secteurs. Est-ce dans le Gard, vous pensez qu'il y a une opportunité qui permettrait aussi de développer le territoire ?

Je vous remercie pour vos compléments d'information et précisions sur ces différents points.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GABRIEL. Je vais tâcher d'y répondre, mais vous m'excuserez s'il y a un point que j'omets, mon collègue Frédéric BRUNEL complètera.

Sur le point relatif à la ZAC des Vergers. Sa suppression n'est que la conséquence de l'application de l'objectif du zéro artificialisation nette des sols et du schéma de cohérence du Sud Gard qui n'autorise à la Ville de Saint-Gilles qu'environ 15 ha en extension. À partir du moment où, dans le PLU précédent, nous dépassions très largement cette surface que je qualifierais d'autorisée par l'État, il convenait de faire un choix. Et vous le savez, la ZAC des Vergers représentait autour des 35 ha. C'est une conséquence de la loi qui oblige les collectivités à viser à terme de ne plus artificialiser de nouvelles terres classées en zone naturelle ou agricole. Évidemment, nous faisons avec les règlements et les doctrines que nous donne le législateur.

Sur les 870 logements. Ont été déjà décomptés les logements construits entre 2020 et 2023 puisqu'on a engagé la révision de ce PLU en 2020. Ça représente, sur les dix prochaines années à compter d'aujourd'hui, 870 logements. C'est environ 80 logements par an. Somme toute, ce que nous produisons en moyenne annuelle puisque vous l'avez vu, nous avons visé un développement démographique mesuré de 1,2 %, car, certes, il faut construire pour accueillir ou loger nos populations, mais il faut tâcher de le faire en ayant la capacité de créer aussi les équipements nécessaires. L'objectif que l'on se fixe, c'est certes d'accueillir de nouvelles populations, mais c'est surtout d'améliorer le bien-être et le bien vivre de tout un chacun.

Concernant les logements locatifs sociaux. Aujourd'hui, nous sommes à 16,2 %. Comme vous le savez, l'objectif est fixé, là aussi par l'État, de 25 % de logement locatif social. Et vous le soulignez, ça conduit un retard de près de 577 logements. C'est une pure folie. Il faut m'expliquer comment vous rattrapez ce retard, sachant que si vous décidiez de rattraper le retard, tout en construisant des logements supplémentaires, ça signifierait que les 870 logements à créer ne seraient que des logements locatifs sociaux. C'est théorique, mais la loi et le rattrapage conduisent à cela, c'est complètement absurde. C'est le premier point.

Deuxième point, vous avez entendu, comme moi, très récemment, notre nouveau Premier ministre, dire lui-même, que la loi Alur n'était peut-être pas en la matière complètement opportune. Il a ouvert la porte à une comptabilité autre des logements locatifs aidés. La Ville de Saint-Gilles appliquera la réglementation et la loi, mais elle n'en fera pas plus. Elle a déjà fait beaucoup d'efforts, la Ville de Saint-Gilles est la commune, en termes de taux, la seconde de l'agglomération. Donc, il faut aussi que nos collègues des communes voisines nous rattrapent. C'est mon avis.

Vous l'avez dit, lutter contre l'étalement, mais on vient de l'évoquer, ce n'est que les conséquences de la loi de zéro artificialisation nette des sols.

Vous me posez la question de la nouvelle déchetterie. Les travaux ont été engagés, notamment les travaux de débroussaillage. Les réunions de chantier hebdomadaires sont en place et nous devrions, avec mon collègue président de l'agglomération, poser la première pierre dans les prochaines semaines. C'est dire que ce projet est en cours de réalisation.

Le nouveau collège, dont je rappelle qu'il dépend de la volonté du Conseil départemental du Gard, pas de la Ville de Saint-Gilles, même si la Ville de Saint-Gilles est prête à aider le Département à réaliser un nouveau collège. J'ai rencontré Madame la Présidente du Conseil départemental, pas plus tard qu'il y a 15 jours. J'ai appelé ce matin son directeur de cabinet, Monsieur Vincent TAISSEIRE, il doit revenir vers moi courant du mois de mars. En tout cas, la volonté de l'autorité que je représente, c'est de faire en sorte et de demander au Conseil départemental qu'il aille le plus vite possible, mais nous n'en sommes pas les porteurs.

L'activité économique de proximité, vous l'avez louée. La ZAC Mitra et la zone aéroportuaire, c'est une zone de dimension départementale, régionale, voire européenne, avec le projet que porte notre président d'agglomération. Effectivement, il nous faut penser aussi au développement plus local, de petites, de toute petites ou de moyennes entreprises, c'est ce que nous avons prévu dans ce PADD.

Développement du commerce de proximité. C'est en lien, nous l'évoquons il y a aussi quelques jours, notamment au moment des vœux. Nous avons chaque année de nouveaux commerces qui s'installent en cœur de ville. Je crois que c'est le signe d'une attractivité nouvelle qu'a connue depuis quelques années notre cité.

Ensuite, vous parlez de boulangeries industrielles. Le mot est peut-être un peu fort. Mais là également, ce n'est pas le maire que je suis qui peut choisir de qui fait le pain. Si les boulangeries qui veulent faire du pain 100 % artisanal, c'est très bien et je les encourage, s'ils veulent faire du semi-artisanal, c'est leur choix. Je ne peux pas m'immiscer dans la panification non plus, j'ai déjà beaucoup à faire. Donc, il faut accepter aussi la liberté d'exercer le commerce.

Le stationnement, vous l'avez évoqué, c'est un sujet extrêmement important, notamment si on veut préserver nos commerces de proximité. Évidemment, comme cette révision de PLU est instaurée depuis 2020, nous parlons de projets qui sont soit réalisés, soit en cours de réalisation. Quand on parle d'extension du parking Charles de Gaulle, c'est en fait l'extension que nous avons réalisée mois de juillet. Mais entre les deux PLU, elles n'y étaient pas. Évidemment, dans la dimension d'aujourd'hui, le parking Charles de Gaulle et son extension semblent suffisants. Il n'empêche qu'il conviendra probablement au moment où nous établirons le règlement et, pourquoi pas, la mise en place d'emplacements réservés, de se poser tout de même la question dans l'hypercentre où on a encore un stationnement extrêmement difficile. Alors, on va un petit peu y répondre – je dis : un petit peu y répondre – en créant des parkings souterrains sous la maison en partage, puisqu'une partie de ses parkings sera dévolue aux résidents, mais une autre partie sera propriété de la Ville. On pourra louer quelques parkings autour de la rue Marcel Pagnol. Nous avons identifié, mais nous en reparlerons, une petite poche encore non urbanisée, dont il sera peut-être intéressant d'y constituer un emplacement réservé pour créer un petit peu de parking en hypercentre. Sachant que la difficulté qu'on a, vous le savez, on est en secteur patrimonial remarquable, donc on ne peut pas démolir des immeubles, créer des parkings facilement. Mais je pense que, si nous trouvons quelques places de parking supplémentaires à créer dans le Centre historique ou dans sa toute proximité, ce serait une bonne chose pour les résidents.

Les réseaux de bus, je partage avec vous. Ça viendra probablement sur l'extension assez lointaine de la ligne T1 de Nîmes. Il faudra bien un jour relier l'aéroport et la zone économique qui aujourd'hui prend beaucoup d'importance aux lieux de résidence de ceux qui y travaillent. D'abord à Nîmes et puis peut-être à Saint-Gilles, puisqu'il y a quand même beaucoup de Saint-Gillois qui travaillent soit sur la zone aéroportuaire, soit sur les entreprises de la ZAC Mitra. Nonobstant cela, je n'ai pas connaissance qu'actuellement, il y a des modifications sensibles de lignes de bus. Reste la question de l'opportunité ou pas de créer une ligne interne, sachant que c'est de la compétence de l'Agglomération, vous le savez. J'ai sollicité le président de notre Agglomération pour que cette réflexion soit portée d'ici la fin de ce mandat. Nous examinerons ensemble les résultats de cette étude.

Créer une police rurale, notre police municipale est déjà rurale. Nous ne les cantonnons pas à notre cœur urbain évidemment parce que notre cœur urbain porte nos établissements scolaires, porte l'activité générale d'une collectivité. Ils œuvrent principalement en zone urbaine, mais ils ont aussi consigne de se déployer en zone rurale. Faudra-t-il formaliser les choses ? Je ne sais pas. Mais les dix-huit collaborateurs qui composent notre police municipale officient déjà en tant que policier rural et vous n'oubliez pas non plus que nous avons un garde champêtre et nous avons un policier municipal qui sont tous les deux au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, qui font aussi de la police rurale, de la police d'urbanisme, de la police de déchets. Pas plus tard qu'il y a un mois ou deux, sur proposition de notre garde champêtre, on a réussi à sensibiliser, en forçant un petit peu la main, un propriétaire de débarrasser, je ne sais pas ce qu'il y avait, des bateaux, des ruines, sur un terrain en zone agricole. Mais il y aura toujours à faire, vous savez que la lutte contre les encombrants, c'est un peu mon dada. Donc, si je peux être plus ferme, je le serais.

Sur les inondations, notamment sur le PPRI lié au Rhône, ou tout du moins pour nous, au Petit Rhône. Évidemment, nous sommes favorables, nous aussi, à une révision de ce PPRI. Il ne pourra être fait que lorsque l'ensemble des travaux rive droite du Petit Rhône seront réalisés, ce qui n'est pas le cas. Le temps passant vite, je me tourne vers ma directrice de cabinet et mon collègue Serge GILLI qui suit ça d'extrêmement très près. De mémoire, je crois que le SYMADREM n'a pas envisagé de terminer les travaux sur la rive droite du Petit Rhône avant 2027-28, voire un peu plus loin. Faudra-t-il que l'ensemble des travaux soit réalisé ? Derrière, vous avez raison que l'autorité, c'est-à-dire le préfet ou les préfets, engage une révision ; cela nécessitera une nouvelle étude hydraulique. On verra à ce moment-là, quand ils auront pris leur décision et quand ils auront engagé une nouvelle étude hydraulique, quel aléa ils prennent. S'ils prennent les pluies d'occurrence préhistorique, on nous dira qu'on n'est encore pas protégé. Effectivement, j'aimerais que les contraintes puissent diminuer, notamment parce que l'aléa fort, vous le savez, vient toucher la zone urbaine de Saint-Gilles, c'est ennuyeux, ça prendra du temps. Je pense que l'horizon, c'est plus de dix ans. Mais si on peut travailler dans ce laps de temps dans ce sens-là, ça sera opportun, je vous le confirme.

J'ai peut-être oublié d'autres sujets que vous avez évoqués.

Paul GABRIEL : Vous avez répondu à la majorité des points. Après, je ne partage pas la politique du gouvernement, vous le savez...

Eddy VALADIER : Est-ce que je vous ai parlé de la politique du gouvernement ? Je ne vous ai pas dit si je la partageais ou si je ne la partageais pas...

Paul GABRIEL : Non, c'était par rapport au point sur le logement. Après, il y a des réglementations, ils feront ce qu'ils feront.

Eddy VALADIER : Je n'ai qu'un seul parti, c'est Saint-Gilles.

Paul GABRIEL : Oui.

Eddy VALADIER : J'en pense, pas moins de temps en temps, sur ce que je peux entendre de nos politiques nationaux, mais j'essaie de m'en préserver. Mon parti, c'est Saint-Gilles. Après, vous le savez, en tant que maire, je ne peux que respecter la loi.

Paul GABRIEL : Exactement.

Eddy VALADIER : Même si parfois comme vous, je l'entends, elle ne me satisfait pas complètement, mais je ne peux pas faire différemment. Donc, si j'ai répondu à vos questions, est-ce que Monsieur BRUNEL veut rajouter quelque chose ? Non ? Y a-t-il d'autres questions ?

Frédéric BRUNEL : Sur les quatre ans, le parking a pu être fait et l'acquisition de terrains pour le parc, il y a cette avancée-là aussi.

Eddy VALADIER : on avance aussi sur la création d'un poumon vert à proximité de notre cœur historique.

Voilà les principales orientations que nous vous proposons de prendre dans le cadre de la révision de ce PLU et les réponses que j'ai pu vous y apporter.

Qui est contre ce projet d'aménagement et développement durable ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Vous l'avez compris, il nous reste encore quelques mois de travail et je remercie nos conseils d'avoir été présents, ce soir, à nos côtés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Un second sujet important, délibération n° 11. C'est la consultation du public préalable à l'autorisation environnementale supplétive concernant le projet de Véloroute ViaRhôna et concernant le tronçon entre l'écluse de Saint-Gilles et le pont de Gallician.

11. Consultation du public préalable à l'autorisation environnementale supplétive concernant un projet de Véloroute ViaRhôna, tronçon entre l'écluse de Saint-Gilles et le Pont de Gallician.

Frédéric BRUNEL : Cette délibération pour que la Commune donne un avis sur l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du 22 janvier 2024 au 21 février 2024, préalable à l'autorisation gouvernementale supplétive concernant ce tronçon de la ViaRhôna.

Eddy VALADIER : Il faut donner un avis sur ce projet d'aménagement de la véloroute ViaRhôna sur ce tronçon-là. Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Là aussi, normalement dans les prochains jours, notre présidente du Département devrait se déplacer sur le tronçon pour que nous puissions le présenter à la presse puisque l'objectif, c'est qu'il puisse commencer d'ici la fin de l'année, tout du moins, dès que l'autorisation environnementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 12, rétrocession de la parcelle C 5620 par la société HECTARE. Et c'est Monsieur BRUNEL.

12. Rétrocession parcelle C 5620 par la société HECTARE

Frédéric BRUNEL : Le Conseil Municipal est saisi afin d'approuver la rétrocession à titre gratuit par la société HECTARE à la Commune de la parcelle cadastrée n° C5620, d'une superficie de 238 m², qui sera intégrée à la voie communale.

Eddy VALADIER : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Bilan sur les cessions et les acquisitions – Année 2023

Eddy VALADIER : Délibération n° 13, c'est le bilan des cessions et les acquisitions pour l'année 2023. Le tableau vous a été joint. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 14, il s'agit de donner un avis sur le rapport de l'IGEDD et du CGAAER, intitulé l'adaptation de la Camargue au changement climatique.

Paul GABRIEL : *Je ne prendrai pas part au vote.*

Eddy VALADIER : Vous pouvez prendre part aux débats et ne pas participer aux votes. Parfois, il vaut mieux être prudent. C'est à vous de voir. C'est votre autorité qui est membre du SYMADREM, ce n'est pas vous-même ?

Paul GABRIEL : *(hors micro)*

Eddy VALADIER : Vous participez à certains travaux. Participez aux débats si vous le souhaitez et effectivement, vous pouvez peut-être faire preuve de prudence et ne pas vous prononcer sur cet avis, si vous y avez participé d'une façon ou d'une autre. C'est peut-être plus sage.

C'est Monsieur GILLI, qui va nous présenter ça.

14. Avis sur le rapport de l'IGEDD et CGAAER, intitulé « l'adaptation de la Camargue au changement climatique améliorer la gouvernance pour prendre en charge les dérèglements » publié en mai 2023 et rendu communicable en novembre 2023

Serge GILLI : Dans la continuité de ce qu'a évoqué Monsieur le Maire tout à l'heure, sur les digues, il s'agit d'un rapport de force entre le SYMADREM et l'État. Le SYMADREM, je vais rappeler rapidement ce que c'est pour ceux qui ne connaissent pas, c'est l'acronyme de syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer, qui regroupe six établissements publics de coopération intercommunale. Les membres sont :

- le Département des Bouches-du-Rhône ;
- la Métropole Aix Marseille Provence ;
- la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette ;
- la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole ;
- la Communauté de communes Terre de Camargue ;
- la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
- la Communauté de communes de Petite Camargue.

Donc, c'est une grosse association. Les missions de la SYMADREM sont la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Son périmètre de compétences recouvre celui de ses membres à l'intérieur du territoire dit Grand Delta du Rhône. Il intervient sur 220 km de digues fluviales – on part de Beaucaire jusqu'à la mer – et 30 km d'ouvrages maritimes. C'est-à-dire qu'au-delà des digues, le SYMADREM regarde aussi comment fonctionne la mer, comment la mer attaque nos rives et essaie de trouver des solutions pour retarder ce grignotage. Donc, c'est un organisme très important.

L'État a mandaté le GIEC. C'est le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes et ses impacts. Ce même GIEC a mandaté ce que tu as évoqué, l'IGEDD qui est l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable et le CGAAER qui est le Conseil général de l'alimentation et de l'agriculture et des espaces ruraux, pour contrôler les travaux et l'avancement de l'évolution du projet du SYMADREM. Or, il se trouve que ces trois experts mandatés sont un peu contre la façon dont a travaillé le SYMADREM.

Considérant l'avis du conseil SYMADREM, le ministère demande ces deux acronymes-là, corrigeant les inexactitudes figurant sur le rapport du SYMADREM. Le SYMADREM constate que les documents remis à la mission, tout particulièrement sur l'exposition aux risques inondation du Rhône, n'ont pas été analysés. C'est-à-dire que chacun se renvoie la balle.

Le SYMADREM a fait un énorme travail, mais ces trois experts estiment que les chiffres annoncés par le SYMADREM sont erronés, que ce que propose SYMADREM coûte trop cher, qu'ils n'ont pas à s'occuper de la protection de la mer et que le SYMADREM ne serait pas apte à gérer. Donc, ça remet en cause dix ans de travail.

Donc, ce qui est demandé au Conseil Municipal, c'est d'approuver la délibération du 11 décembre portée par le comité SYMADREM, de demander que l'ensemble des documents transmis par SYMADREM soit analysé par la mission, de demander au ministre de la Transition écologique que les nombreuses inexactitudes qui figurent dans ce rapport soient corrigées de manière à ne pas entacher les décisions à venir et de demander à l'État de poursuivre sa politique d'anticipation.

C'est pour vous dire que pour l'instant, on est en pleine discussion et qu'on ne sait pas où l'on va.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI. Effectivement, je crois qu'il faut qu'on soutienne le SYMADREM dans cette démarche et donc, que nous approuvions également les termes de la convention ou de la délibération qu'il a lui-même votée il y a quelque temps.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? On notera dans le procès-verbal que vous ne prenez pas part au vote, Monsieur GABRIEL. À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 15. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions et c'est Madame BREUIL.

15. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Géraldine BREUIL : Délibération habituelle sur le financement des opérations de restauration de façade dans le site patrimonial remarquable de la Ville de Saint-Gilles. Le 20 décembre 2023, deux projets ont été réputés éligibles au dispositif de financement des façades par le comité technique en charge de l'analyse des dossiers. Il s'agit d'une façade place Gambetta et d'une façade rue de la République, pour un montant total de travaux de 21 241 €, financé à 15 % par la Commune, soit 3 186,18 € et pour le même montant par une subvention régionale.

Il est donc proposé d'attribuer cesdites subventions aux propriétaires éligibles.

Eddy VALADIER : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Délibération n° 16, il s'agit de la rénovation des devantures commerciales. Et c'est Madame BREUIL.

16. Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – Attribution de subventions

Géraldine BREUIL : Délibération pour les devantures commerciales, il s'agit d'une devanture commerciale qui sera apposée sur la nouvelle façade précédemment votée en subventions, qui sera au 9, rue de la République pour un montant de subvention communale à hauteur de 50 %, soit 4 471 €, si vous décidez donc d'attribuer cette subvention.

Eddy VALADIER : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : La dernière délibération, la n° 17. Il s'agit de la signature d'une convention de groupement de commandes pour le « passeport été » 2024. Et c'est Madame PEREZ.

17. Signature d'une convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du « passeport été » 2024 et d'une convention de partenariat passeport été 2024

Berta PEREZ : Merci. C'est une délibération habituelle. Cette année encore, la Ville de Saint-Gilles souhaite faire bénéficier les jeunes de la Commune âgés de 13 à 18 ans, du dispositif « passeport été » mis en place par la Ville de Nîmes. Et pour 2024, la Ville s'engage sur l'achat de 80 passeports, au coût de 60 € par passeport, celui-ci étant vendu 27 € aux participants.

Eddy VALADIER : Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Ce Conseil Municipal du 6 février se termine. Je vous remercie pour ces débats et pour l'approbation de ces délibérations. Je vous informe qu'à titre exceptionnel, nous aurons un Conseil Municipal le vendredi 8 mars pour le choix des entreprises qui auront à réaliser notre pôle enfance. Comme on ne souhaite pas perdre de temps, c'est un lourd chantier, on vous propose de rajouter un petit Conseil Municipal, il y aura que ce point probablement à l'ordre du jour, donc ça sera somme toute court. Je sais que c'est un vendredi soir, je m'en excuse, mais on ne peut pas faire autrement.

La séance du Conseil Municipal est close à 20h17.

Eddy VALADIER



Maire de Saint-Gilles

Vanessa ROUSSEL-SEVILLA

Secrétaire

